

D 2024 12 12 119

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 12 Décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 6 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, M. GRENIER, A. BOUSSER, G. MASRARI, P. GUINOT, J. DIZERENS, A. NEUSSER

Absents excusés: Michèle GALLET, J-M. PALINIEWICZ, R. OTZENBERGER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, H. GRANGE, M. CHALENDAR

Absents : V. KRYK, C. TOWNSEND, L. JACQUEMET

Procurations: Michèle GALLET à M. GALLET, PALINIEWICZ à O. GUICHARD, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, J-O. RABOT à M-C. ROCH, H. GRANGE à G. MASRARI, M. CHALENDAR à P. GUINOT

Assistaient: I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

3. Foncier – Acquisition à la SCI Le Béjoud des lots n°1,2,5,8,9,10,11,12,13 de la copropriété « Le Béjoud »

La commune souhaite se porter acquéreur des lots n°1,2,5,8,9,10,11,12,13 composés de bureaux, un garage et de 6 places de stationnement sis 52 rue de Gex à Ornex, parcelle cadastrale section AN numéro 64, au sein de la copropriété « Le Béjoud ».

Les locaux d'activités à usage de bureau situés au rez-de-chaussée et au premier étage composent les lots n°1 et n°2 pour une surface de 191,5m². L'entrée se fait par une entrée indépendante de l'immeuble depuis le parking. Un garage (lot n°5) donnant sur la rue de Gex complète le bien ainsi que 6 places de stationnement extérieur. Le prix de vente est fixé à 500 000 €.

Les locaux sont en bon état d'entretien, et ne nécessite pas de travaux.

après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (1 abstention : G. MASRARI) :

- **VALIDE** l'acquisition des locaux sis 52, rue de Gex à Ornex pour un montant de 500 000,00 €
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer tous les actes afférents à cette acquisition
- **DIT** que la dépense sera prévue au budget 2024 dans le cadre de la décision modificative n°2 du budget primitif.

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Fait à Ornex, le 13 décembre 2024

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 13 décembre 2024

Affiché le : 13 décembre 2024

Olivier GUICHARD
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.